

1^{er} appel à projets dans les territoires français

Les lauréats des Antilles françaises



BEST *Life*
2030

**DOSSIER DE
PRESSE**



Sommaire

- 3** Le programme BESTLIFE2030
- 5** Les résultats du 1^{er} appel à projets
- 7** Les 7 projets guadeloupéens
- 14** Les 2 projets martiniquais
- 16** Le projet régional
- 17** À propos de l'OFB
- 18** Contacts presse



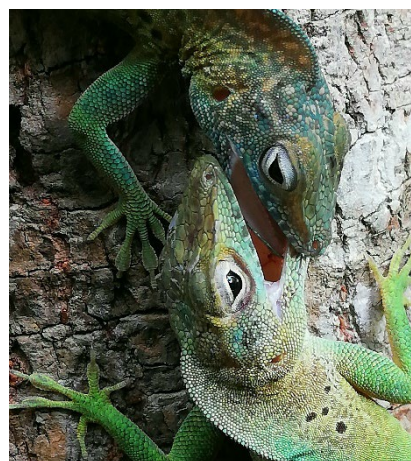
Vers une meilleure mobilisation des fonds européens au profit de la biodiversité dans les Outre-mer

L'Union européenne (UE) s'est engagée à stopper et inverser le déclin mondial de la biodiversité dans les Outre-mer européens. Le programme de subvention européen BESTLIFE2030 est une opportunité unique de financer des projets de conservation de la biodiversité, de restauration des écosystèmes et d'utilisation durable des services écosystémiques.

Le programme BESTLIFE2030 vise à garantir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les régions ultrapériphériques (RUP) de l'UE et les Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui leur sont associés. Le programme a également comme objectif de prévenir la dégradation des ressources et de s'adapter aux défis posés par le changement climatique.

Cette initiative, financée dans le cadre du programme de l'UE pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE), met en place un mécanisme de financement destiné à soutenir les candidats dans la mise en œuvre de projets ayant un impact sur le terrain.

A travers 4 appels à projets successifs entre 2023 et 2030, ce sont 23,2 millions d'euros qui seront consacrés à l'outre-mer européen, dont environ 15 millions pour la France. Les territoires français des Antilles (Martinique, Îles de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy) sont concernés par ce dispositif financier.



Anolis de la Guadeloupe (*Ctenonotus marmoratus*), © Joévin MARQUES / OFB

Ce programme de subventions est conçu pour apporter un soutien efficace aux initiatives locales, à petite échelle et ayant un impact significatif, menées par des collectivités locales, des établissements publics, des ONG ou certains organismes privés.



Mangrove, Le Diamant Martinique
© Joévin MARQUES / OFB

Les projets éligibles concernent la mise en œuvre d'actions concrètes de terrain garantissant un impact tangible et mesurable en termes de préservation de la biodiversité.

La durée des projets est comprise entre 18 et 36 mois.

Le financement des projets est plafonné à **100 000 euros** avec un apport en cofinancement de 5% minimum.

Au-delà des subventions attribuées, le programme BESTLIFE2030 a la particularité d'offrir un soutien technique aux acteurs locaux. Des points focaux sont présents dans chaque région éligible afin d'accompagner les porteurs intéressés, de la candidature jusqu'à la mise en œuvre de leurs projets. L'Office français de la biodiversité (OFB) assure ce rôle dans les territoires français des Antilles.

Organisé en deux étapes, le mécanisme d'octroi des subventions est ponctué par l'organisation d'ateliers collectifs et d'échanges bilatéraux. L'objectif est d'apporter toutes les clés de conception d'un bon projet aux candidats. Lors de l'évaluation des dossiers, des recommandations techniques sont également émises par des experts pour assurer le financement d'initiatives efficaces et pertinentes en réponse aux défis régionaux en matière de biodiversité.

Cet accompagnement se poursuivra auprès des lauréats et se traduira notamment par un appui au rapportage et à la valorisation des projets financés. Une coordination avec d'autres dispositifs financiers existants, la mise en réseau, le partage d'expériences et la capitalisation des résultats permettra d'assurer la durabilité des initiatives soutenues.

A l'issue du soutien apporté par BESTLIFE2030, l'objectif est que les acteurs des territoires d'Outre-mer puissent mobiliser sereinement d'autres fonds européens et ainsi renforcer les contributions des Etats membres de l'UE aux objectifs de conservation de la biodiversité.

Atelier d'accompagnement avec les candidats des îles de Guadeloupe, 13 mars 2024 ©Julien LORTHIOS / OFB



Pour en savoir plus sur le programme BESTLIFE2030

Les lignes directrices de l'appel à projet et l'ensemble des documents pour candidater sont accessibles sur le site web du programme : <https://bestlife2030.org/fr/candidats/>

Actualités sur le site de l'OFB : <https://www.ofb.gouv.fr/le-programme-bestlife-2030>

Lien d'inscription à la newsletter du programme : <https://bestlife2030.org/fr/newsletter-subscription/>

Coordinateur



Hubs régionaux



Donateurs



Partenaires associés

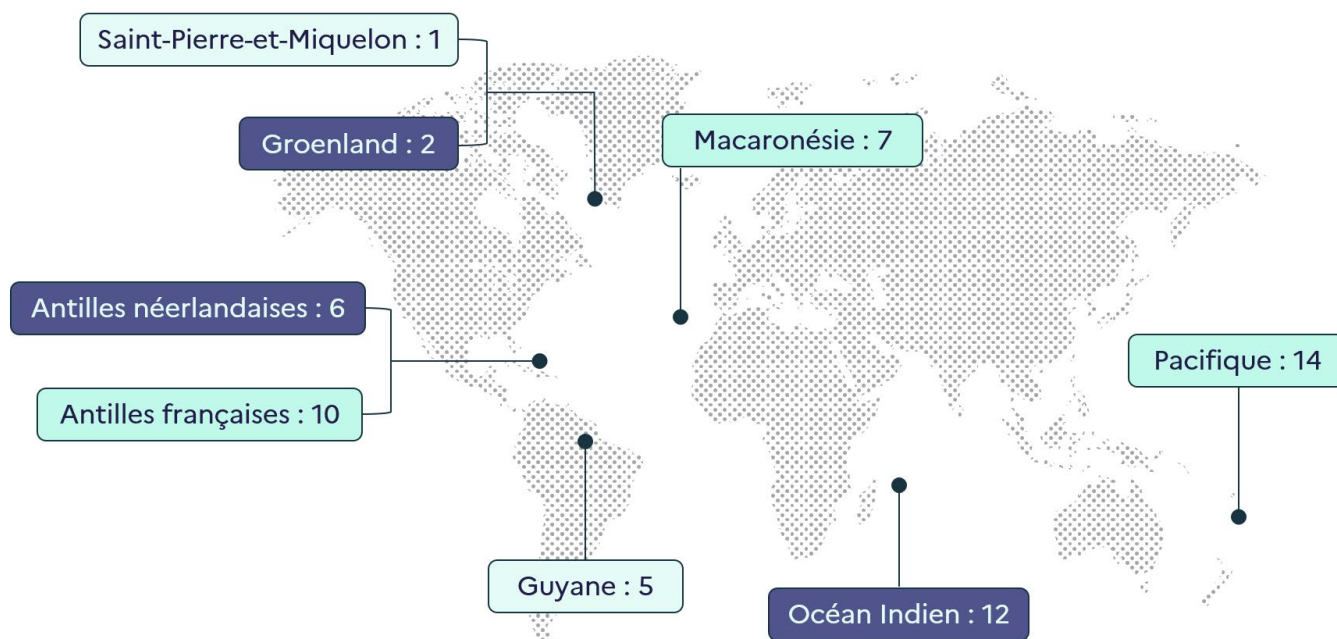


Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité subventionnaire ne peuvent en être tenues pour responsables.

Les résultats du 1^{er} appel à projets

Le premier appel à projets BESTLIFE2030 a ouvert le 31 octobre 2023. Les candidats devaient d'abord déposer une note de concept avant le 8 janvier 2024 ; puis ceux dont le projet avait passé ce premier stade de sélection pouvaient soumettre une proposition complète jusqu'au 3 juin. Entre ces deux étapes, deux ateliers d'accompagnement ont été organisés par l'OFB à destination des porteurs de projets dans les Antilles françaises : les 28 novembre 2023 et 22 mars 2024 en Martinique, et les 30 novembre 2023 et 13 mars 2024 en Guadeloupe.

Le programme a rencontré un fort engouement dans tous les Outre-mer. Ce sont ainsi 124 notes de concept éligibles qui ont été reçues en janvier, puis 66 propositions complètes en juin. Au final, 57 projets sont lauréats, avec un soutien de 5,5 millions d'euros de la part de BESTLIFE2030.



Dans les Antilles françaises, ce sont 21 notes de concept puis 11 propositions complètes qui ont été reçues. AU final, 10 projets sont lauréats, pour un montant d'aide de près d'1 million d'euros.

Sur ces 10 projets, 7 concernent les îles de Guadeloupe, 2 la Martinique, 1 se déroulera sur les 4 territoires français des Antilles. Ceux-ci sont présentés en détails dans les pages suivantes.

Les thématiques abordées sont représentatives des enjeux de biodiversité dans les Antilles : 7 projets s'attellent à la restauration d'habitats dégradés, 2 à la conservation d'espèces menacées et 1 à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Les structures lauréates – 6 collectivités locales, 3 associations et 1 établissement public - montrent également l'engagement de tous les acteurs de la société dans la protection du patrimoine naturel.

La plupart de ces projets commenceront dès octobre 2024. En parallèle, l'équipe de coordination du BESTLIFE2030 prépare le deuxième appel qui sera lancé en février 2025.

Ville de Deshaies
(co-porté par le Parc national de la Guadeloupe)
Restauration de la biodiversité floristique du littoral de la Perle-Rifflet sur la commune de Deshaies, dans un contexte de recul du trait de côte

Ville de Saint-Claude
Restauration de continuités écologiques - Élaboration de la stratégie trame verte et bleue et application sur le territoire

Ville de Gourbeyre
Restauration de la forêt sempervirente saisonnière dans Les Monts Caraïbes : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes et restauration de l'écosystème

Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG)
Restauration de la continuité écologique de l'embouchure de la rivière de Vieux-Fort à Saint-Louis de Marie-Galante

Ville de Pointe-à-Pitre
(co-porté par l'ARB-IG)
LAPWENT LOKAL la pépinière des caraïbes

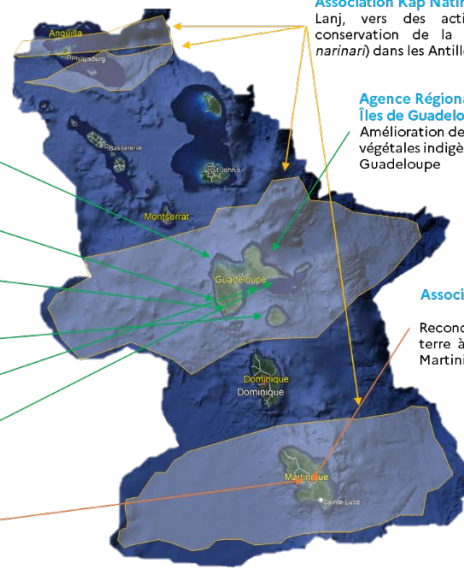
Commune de Sainte-Anne
(co-porté par l'association Réziliyans 971)
Plus belles les mares, saison 1 Bois Jolan

Association de développement local de la Volga Plage (ADLVP)
Oasis Urbaines de Biodiversité : Restauration et replantation de mangroves foyolaises

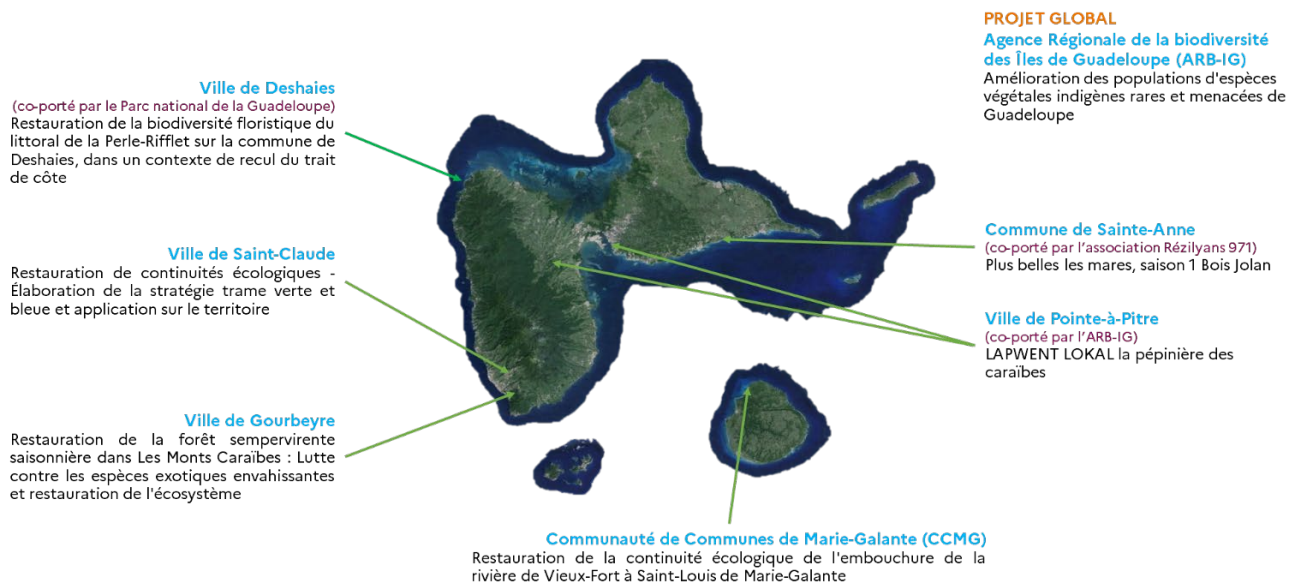
Association Kap Natirel
Lanj, vers des actions adaptées pour la conservation de la raie léopard (*Aetobatus narinari*) dans les Antilles françaises

Agence Régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARB-IG)
Amélioration des populations d'espèces végétales indigènes rares et menacées de Guadeloupe

Association Roots Of The Sea - Rasin Lanmè
Reconquête et résilience de la terre à la mer au Lamentin en Martinique



Les 7 projets guadeloupéens



1) LAPWENT LOKAL la pépinière des caraïbes

Porté par la commune de Pointe-à-Pitre

Co-porté par l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de la Guadeloupe (ARB-IG)

Durée : 36 mois

Montant du projet : 161 342 €

Subvention BESTLIFE2030 : 98 418 €

Le projet LAPWENT LOKAL « La pépinière des Caraïbes » a pour objectif de répondre aux enjeux de la biodiversité de la commune. En effet, la transformation de ce territoire en moins d'un siècle a fortement dégradé les écosystèmes, et renforcé l'exposition de la ville aux risques naturels. Aujourd'hui, la biodiversité est en danger, et certaines espèces sont menacées de disparition. Pour ces raisons, la ville de Pointe-à-Pitre doit renforcer le maillage végétal actuel et contribuer à la restauration des continuités écologiques identifiées sur l'archipel, en agissant sur différents espaces verts existants ou à recréer. Parmi ceux-ci, le site patrimonial de Darboussier offre la possibilité de recréation d'un parc arboré combinant intérêt pédagogique pour la valorisation de la flore locale et fonctions écologiques.

Actuellement, la ville de Pointe-à-pitre est membre de la communauté d'agglomération Cap Excellence, qui ne possède pas de pépinière intercommunale. C'est la raison pour laquelle, la ville souhaite créer sa première pépinière, ainsi elle pourra assurer la maîtrise de la production des plants, et engager la restauration des sites dégradés.



2) Restauration de la continuité écologique de l'embouchure de la rivière de Vieux-Fort à Saint-Louis de Marie-Galante

Porté par la Communauté de Communes de Marie-Galante

Durée : 24 mois

Montant du projet : 146 488 €

Subvention BESTLIFE2030 : 99 993 €

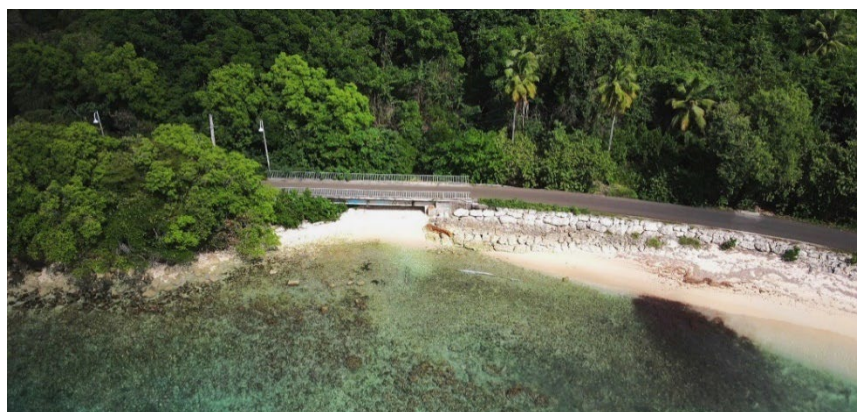
Le marais de la rivière de Vieux-Fort est un très beau site avec des enjeux floristique et faunistique remarquable à préserver. Malgré la présence d'une route et de son enrochement qui ont un impact significatif sur le milieu, le site est peu anthropisé. Cependant, cet environnement principalement constitué d'un écosystème de mangrove, est confronté à un déséquilibre induit par une dessalure du milieu.

En effet, un diagnostic préliminaire réalisé en mars 2024 a mis en évidence que la salinité de la mangrove en plusieurs points de mesures est majoritairement proche de 0‰. Or les valeurs de salinité en dessous de 5‰ sont attribuées aux milieux d'eau douce.

Cette situation découle majoritairement de la rupture de la continuité écologique entre la mer et la rivière, engendrée par la présence d'une route littorale et d'un enrochement. Bien qu'une partie de l'embouchure de la rivière ait été préservée, la présence de ces ouvrages ne permet pas la connexion entre les milieux, notamment à cause d'une accumulation de sédiments à l'embouchure. A cette première perturbation pourrait s'ajouter un apport excessif en eau douce provenant des bassins-versants urbanisés et agricoles. Ainsi, ce déséquilibre se traduit par une diminution de la résilience de la mangrove et de la compétitivité des palétuviers face à la liane à barrique qui prolifère dans le milieu à la défaveur des palétuviers. En effet, dans des conditions de salinité favorables à la mangrove, la liane à barrique, espèce indigène inféodée aux milieux littoraux entant l'écosystème de transition, est en équilibre avec la mangrove et ne s'étend pas au détriment des palétuviers.

De plus, l'adoucissement du milieu pourrait permettre l'implantation de nouvelles espèces dulçaquicoles, dont certaines espèces exotiques envahissantes qui bordent le site.

L'objectif principal du projet est de rétablir l'équilibre écologique du milieu en favorisant l'augmentation de la salinité dans la mangrove.



Embouchure de la rivière de Vieux-Fort, Saint-Louis, Marie-Galante, mars 2024 ©Matthieu NORDEN / NATIGUARD

3) Restauration de la forêt sempervirente saisonnière dans Les Monts Caraïbes : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes et restauration de l'écosystème

Porté par la commune de Gourbeyre

Durée : 36 mois

Montant du projet : 104 482 €

Subvention BESTLIFE2030 : 99 258 €

Le projet vise à restaurer la forêt sempervirente saisonnière¹ des Monts Caraïbes sur une parcelle de la commune de Gourbeyre dégradée par les activités agricoles qui ont favorisé l'installation d'espèces exotiques envahissantes (EEE). Suite à l'étude de faisabilité réalisée en mai 2019 par un bureau d'études environnemental, plusieurs habitats ont été identifiés. Deux zones sont considérées comme prioritaires avec la présence d'EEE comme le bambou (*Bambusa vulgaris*) et l'herbe de Guinée (*Panicum maximum*) dont la prolifération menace le couvert végétal composé d'arbres remarquables. Ce projet s'inscrit dans trois documents de politique publique locale : le plan de gestion des Monts Caraïbes initié en 2019 ; la convention d'application de la charte de territoire du Parc national de la Guadeloupe de 2020 ; et le plan d'action qui a permis le renouvellement de la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature (TEN) en 2023.



Bambous (*bambusa vulgaris*) dans la forêt sempervirente saisonnière des Monts Caraïbes, Gourbeyre, 8 mars 2024 ©Julien LORTHIOS / OFB

L'objectif de ce projet est de mettre en œuvre une stratégie d'intervention pour lutter contre la propagation et l'élimination d'espèces exotiques envahissantes en vue de restaurer les écosystèmes impactés. Pour cela, la régénération naturelle et la réintroduction d'espèces indigènes présente sur une parcelle voisine sera privilégiée.

Par ailleurs, le projet a pour ambition de sensibiliser et former l'ensemble des habitants de la commune de Gourbeyre notamment les usagers des Monts Caraïbes mais également les jeunes du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA) de la Guadeloupe afin de faciliter leur réinsertion dans le milieu socioprofessionnel. Il comprend aussi la réalisation d'un guide de répliquabilité permettant de dupliquer l'initiative sur la commune et l'ensemble de la bande intertropicale. Ce guide présentera principalement le protocole innovant d'élimination de l'herbe Guinée (*Panicum maximum*).

¹ « C'est à dire qui reste toujours verte ou qui garde ses feuilles tout au long de l'année, par opposition aux arbres à feuillage caduc. », source : <https://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/des-connaissances/patrimoines-naturels/la-flore/arbres/foret>

4) Restauration de continuités écologiques - Élaboration de la stratégie TVB et application sur le territoire

Porté par la commune de Saint-Claude

Durée : 30 mois

Montant du projet : 131 180 €

Subvention BESTLIFE2030 : 99 696 €

Les espaces naturels en Guadeloupe ont fortement régressé au profit de l'agriculture et de l'urbanisation. Les milieux naturels les plus affectés sont les forêts. Les grands réservoirs de biodiversité se retrouvent ainsi fortement fragmentés et isolés. La principale fracture concerne les réservoirs à l'intérieur des terres et les milieux littoraux. L'enjeu principal est ainsi de maintenir, restaurer ou recréer des continuités écologiques entre ces réservoirs.

À l'échelle de la commune de Saint-Claude, un axe prioritaire a été identifié sur lequel les fonctionnalités écologiques sont dégradées et dans un état moyen à mauvais. Ainsi, le projet a pour objectif de restaurer les fonctionnalités écologiques de la sous trame forestière sur l'axe prioritaire principal de la commune entre deux réservoirs majeurs de Guadeloupe, le cœur du Parc national de la Guadeloupe et le milieu littoral. Un diagnostic a ainsi été réalisé sur les parcelles situées sur cet axe dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de Saint-Claude. Il a permis de sélectionner trois parcelles (1 publique et 2 privées) situées au cœur de la commune, dans un milieu très anthropisé, sur lesquelles la collectivité souhaite entamer des actions de restaurations.



La Soufrière, Saint-Claude ©Service Communication de la Ville de Saint-Claude

Pour cela, le projet va :

- créer / restaurer des espaces favorables à l'accueil et la circulation de la biodiversité ;
- augmenter la surface et la qualité des espaces naturels à l'échelle du territoire ;
- protéger de nouveaux espaces naturels via, par exemple, l'intégration du projet à la politique d'aménagement du territoire ;
- agir sur la trame verte et noire.

5) Restauration de la biodiversité floristique du littoral de la Perle-Rifflet sur la commune de Deshaies, dans un contexte de recul du trait de côte

Porté par la commune de Deshaies

Co-porté par le Parc national de la Guadeloupe

Durée : 24 mois

Montant du projet : 130 244 €

Subvention BESTLIFE2030 : 99 936 €

Le projet a pour ambition de lutter contre la perte de biodiversité au niveau des habitats côtiers composant la zone littorale de la Perle-Rifflet. Localisé sur la commune de Deshaies, au niveau de la côte-sous-le-vent sur l'archipel de la Guadeloupe, le site identifié dans le cadre du projet de restauration écologique du bord de mer, se caractérise par une attractivité importante. Cette dernière s'illustre notamment par une fréquentation liée aux usages touristiques et récréatifs, des activités s'appuyant considérablement sur un patrimoine naturel et paysager remarquable fortement fragilisé.



Littoral de la Perle-Rifflet, Deshaies ©Service Communication de la Ville de Deshaies

De ce constat, une érosion notable de la biodiversité et des habitats est observée sur ce secteur, impactant donc la qualité des services écosystémiques et des fonctions écologiques des écosystèmes de plage. Il s'agit d'un phénomène qui semble s'accroître avec le développement des activités anthropiques s'exerçant sur cet espace, et les effets du changement climatique. Le recul du trait de côte qui marque ce site, fragilise directement les enjeux écologiques et socio-économiques identifiés au niveau de la bande côtière et ses espaces limitrophes.

Ainsi, la démarche envisagée vise à s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature, et envisage une approche transversale avec l'ensemble des parties prenantes concernées. Elle implique également des actions participatives et de sensibilisation des acteurs de la zone littorale, afin de permettre une meilleure appropriation des enjeux de restauration et de conservation de la biodiversité, de même que pour favoriser une pérennisation des actions mises en place.

De plus, l'élaboration d'une méthodologie basée sur l'expertise des partenaires du projet, tant sur le protocole de production des plants, que sur la mise en défens ainsi que sur la gestion et le suivi des mesures, doit faciliter l'exploitation des résultats et la réplication de cette initiative sur d'autres sites de la commune.

6) Plus belles les mares, saison 1 Bois-Jolan

Porté par la commune de Sainte-Anne

Co-porté par l'association Rézilyans 971

Durée : 36 mois

Montant du projet : 104 743 €

Subvention BESTLIFE2030 : 99 506 €

Le projet « Plus Belles Les Mares » se concentre sur la restauration et la protection de quatre mares situées dans la zone littorale de Bois-Jolan, une ZNIEFF du territoire de Sainte-Anne.

Ces mares couvrent une superficie de plus de 8 600 m² et font face à diverses pressions¹⁰ anthropiques qui dégradent leur état écologique.

Ce projet vise à répondre à plusieurs pressions identifiées :

- 1- Les espèces exotiques envahissantes avec la prolifération de la massette de Saint-Domingue (*Typha domingensis*).
- 2- Les pollutions anthropiques avec les macrodéchets, et les impacts liés aux bovins.

Le projet a donc pour objectif de restaurer ces mares dégradées en arrachant les plants de typha et en mettant en place des mesures de biosécurité afin de prévenir la réintroduction d'espèces envahissantes. Dans l'optique d'inclure la population dans ces actions, des chantiers participatifs et des inventaires de la biodiversité participatifs seront organisés.

De plus, ce projet s'attèlera à gérer les usages anthropiques sur le site de Bois-Jolan afin de préserver sa biodiversité. Des actions de sensibilisation à la pollution seront mises en place avec des campagnes de ramassage des déchets participatifs.



Massette de Saint-Domingue (*Typha domingensis*) sur une des mares dégradées du littoral de Bois-Jolan, à Sainte-Anne, 26 avril 2024 ©Julien LORTHIOS / OFB

Enfin, pour préserver le site une fois restauré, les acteurs locaux seront formés à l'entretien des mares.

En somme, le projet « Plus Belles Les Mares » combine des actions de lutte contre les espèces envahissantes, des mesures de préservation de la biodiversité et une gestion améliorée des impacts anthropiques pour restaurer et protéger les mares de Bois-Jolan.

7) Amélioration des populations d'espèces végétales indigènes rares et menacées de Guadeloupe

Porté par l'Agence régionale de la biodiversité des Iles de la Guadeloupe (ARB-IG)

Durée : 36 mois

Montant du projet : 105 081 €

Subvention BESTLIFE2030 : 96 827 €

La Guadeloupe compte environ 2400 espèces végétales indigènes, soit 7% de la flore nationale et 20% de la flore caribéenne. Parmi ces espèces, 196 sont endémiques des Petites Antilles et 14% sont menacées, dont 79 en situation critique. Face à la responsabilité régionale et mondiale de la Guadeloupe dans la préservation de cette flore, le pôle Conservatoire botanique de l'ARB-IG propose d'agir pour la conservation d'au moins cinq espèces parmi une vingtaine d'espèces végétales rares et menacées présélectionnées en procédant, *in situ*, au renforcement de leur population.

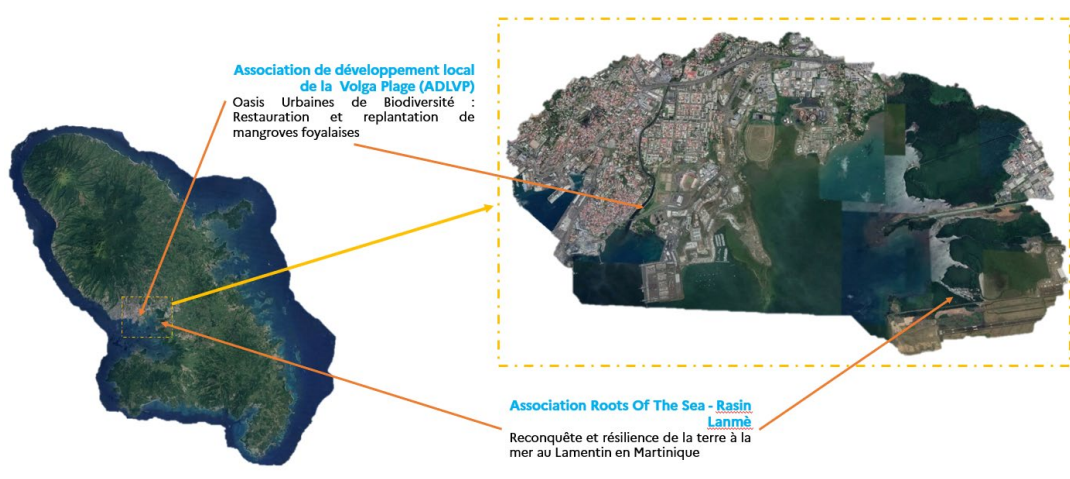


Ximenia Americana ©Darlionei ANDREIS / ARB-IG

Le projet repose sur l'amélioration de l'état des populations par plantation pour renforcer les populations actuelles ou créer des néopopulations, ou éventuellement, par simple renforcement passif (mise en défens et suivis de stations d'espèces rares). Le projet comprend l'ensemble des opérations nécessaires à la conservation des espèces présélectionnées : diagnostic précis de l'état des populations et de leurs stations, collecte et mise en culture du matériel de reproduction, analyse des sites potentiels de renforcement, sélection des méthodes et des sites d'amélioration puis plantation, entretien et suivi. A l'issue du projet, les opérations d'amélioration feront l'objet d'un retour d'expérience pour établir les stratégies futures pour la conservation de ces espèces et faciliter la répliquabilité de ce type d'opérations pour d'autres espèces.

Pour ce projet, le Conservatoire botanique propose de travailler sur un panel large de 24 espèces présélectionnées car cela permet de mutualiser les moyens à mettre en œuvre par espèce, d'adapter les stratégies d'actions aux résultats d'une part de l'analyse des populations et de leur stations (situation foncières et conditions écologiques notamment) et d'autre part des phases de collectes et de production. Ce choix garantit de pouvoir améliorer les populations pour au moins 5 espèces tout en maximisant le nombre d'espèces potentiellement concernées.

Les 2 projets martiniquais



1) Reconquête et résilience de la mangrove de Port Cohé

Porté l'Association Roots Of The Sea

Durée : 36 mois

Montant du projet : 120 862 €

Subvention BESTLIFE2030 : 99 107 €



Mangrove de Port-Cohé, Le Lamentin ©Matthieu NORDEN

Le projet vise à accompagner la mangrove de Port Cohé, située sur la commune du Lamentin, dans sa résilience naturelle afin de permettre une reconquête naturelle de la biodiversité. La présence d'un port de plaisance aménagé de manière informelle au cœur de la mangrove a causé un défrichement à plusieurs endroits. Elle subit aussi une multitude de pressions causées par un respect limité de la réglementation en vigueur pour protéger l'environnement (pollution, déchets).

Un diagnostic de l'état écologique du site sera effectué après l'élimination des pressions, pour connaître la faisabilité d'une restauration active. Ensuite, les graines de palétuviers rouges et blancs, collectées en période de floraison, seront cultivées dans une pépinière sur site en vue de les exposer aux conditions de marées et aux variations de salinité. Et, quand ils seront arrivés à maturité, ils seront plantés dans les zones à reboiser. Puis, un suivi post-plantation sera mis en place pour suivre leur bon développement dans le milieu.

Durant la réalisation du projet, les membres de l'association, des agents de la CACEM et de la commune du Lamentin mobilisés sur le projet seront formés à la culture des plants, aux activités de plantation et au suivi post-plantation.

« Reconquête et résilience de la mangrove de Port Cohé » impliquera la population, les scolaires et les riverains. Ils seront invités à participer à la réalisation des différentes étapes, ce qui permettra de les sensibiliser à la mangrove et au projet. Cette co-construction du projet a pour objectif de rendre la population actrice dans la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et de pérenniser les résultats du projet pour préserver la mangrove à long terme.

Enfin, la communication autour du projet garantira la transparence et favorisera une meilleure coordination de sa mise en œuvre, tout en ayant pour objectif de diffuser les connaissances acquises.

2) Oasis Urbaines de Biodiversité : Restauration et replantation de mangroves foyaleses

Porté par l'association Agence de Développement Local de Volga Plage (ADLVP)

Durée : 24 mois

Montant du projet : 457 044 €

Subvention BESTLIFE2030 : 99 635 €

Le projet « Oasis Urbaines de Biodiversité » est une réponse à la dégradation constatée de la mangrove de Volga-Plage, résultant de l'anthropisation de la zone à la suite de l'effondrement de l'économie sucrière. Face à la menace accrue due au changement climatique, la perte de cette mangrove expose la population locale aux aléas de la mer. Volga-Plage a démontré une force remarquable à sa fondation, notamment par son engagement citoyen et sa capacité à relever les défis socio-économiques et environnementaux qui se présentent. Le quartier s'engage alors résolument vers la durabilité de son développement.



Berges de la Rivière Monsieur, Fort-de-France ©ADLVP

Le projet a pour objectif de restaurer et de préserver la mangrove, en mettant l'accent sur la régénération des habitats et la replantation des espèces végétales indigènes, au niveau de l'embouchure de la Rivière Monsieur ainsi qu'à l'espace Coco l'Echelle. En favorisant la régénération de cet écosystème fragile, le projet cherche à rétablir un équilibre écologique, offrant un refuge sûr pour une variété d'espèces végétales et animales. Il s'agit de réduire l'impact des activités humaines sur la mangrove, préserver des habitats naturels et favoriser la coexistence entre l'Homme et la nature. En parallèle ce projet a pour ambition de sensibiliser activement les communautés locales et les parties prenantes à l'importance de préserver ces écosystèmes. L'association travaille principalement avec des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), un élément clé de leur approche leur permettant de former et d'impliquer des personnes éloignées de l'emploi, tout en renforçant les liens sociaux au sein de la communauté. En intégrant également les habitants et la communauté locale dans une dynamique d'« agir ensemble », l'association souhaite engager un véritable élan participatif et citoyen afin de créer un sentiment d'appartenance et de responsabilité collective autour de la protection et de la restauration de la mangrove. L'ambition affichée est de mettre en place un programme de formation spécialisée visant à doter des équipes de compétences précises en matière de restauration de cet écosystème spécifique. Les équipes seront formées à des techniques avancées de restauration de la mangrove, comprenant la plantation, la gestion écologique et la surveillance de l'habitat. Cette initiative renforcera les efforts de l'association pour assurer la pérennité de la mangrove de Volga-Plage. Les compétences acquises seront par la suite déployables sur d'autres sites dans le giron de Fort-de-France et de façon plus globale en Martinique.

Le projet régional

(Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Martinique et Îles de la Guadeloupe)

Lanj, vers des actions adaptées pour la conservation de la raie léopard (*Aetobatus narinari*) dans les Antilles françaises

Porté par l'association Kap Natirel

Durée : 31 mois

Montant du projet : 105 656 €

Subvention BESTLIFE2030 : 99 845 €

Avec une diminution de 50 à 70 % des populations au cours des 30 dernières années, la raie léopard (*Aetobatus narinari*) a rejoint la Liste Rouge de l'UICN en 2021 avec le statut « En danger ». Particulièrement vulnérable face aux menaces côtières comme la dégradation des habitats côtiers et la pêche, il semble essentiel d'agir rapidement dans les Antilles françaises.

En utilisant une approche de gestion fondée sur les écosystèmes, le projet se concentre sur deux objectifs spécifiques : réduire les captures de raies léopard, qu'elles soient intentionnelles ou accidentelles, et minimiser le dérangement des raies. Pour atteindre ces objectifs, diverses actions seront mises en œuvre dont le renforcement des capacités des usagers de la mer et l'accompagnement des politiques publiques et des gestionnaires d'espaces naturels pour faire évoluer les mesures de conservation. Ce projet adopte également une approche participative, mettant les usagers de la mer (dont les pêcheurs) au cœur de l'action. Cette démarche de mobilisation semble être la plus efficace pour agir rapidement dans la réduction de la pression de pêche et du dérangement sur l'espèce. Elle permettra notamment de rétablir le dialogue avec les pêcheurs, favorisant ainsi une coalition entre conservation et pêche.



Raie léopard (*Aetobatus narinari*), ©Océane BEAUFORT / Kap Natirel

De plus, l'absence d'une stratégie concrète pour la préservation de la raie léopard est un obstacle dans la région des Caraïbes. Ce projet permettra ainsi de créer le premier plan d'actions Antilles françaises, co-construit avec les usagers de la mer et les services de l'État compétents, visant à assurer sur le long terme la réduction du risque de disparition de la raie léopard dans les Antilles françaises. Cette stratégie sera présentée à l'échelle des Caraïbes pour assurer la pérennisation des actions initiées, notamment en favorisant le développement d'actions communes entre les territoires de la région, couvrant ainsi la majeure partie de l'aire de répartition de l'espèce concernée.

À propos de l'Office français de la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité. Il est chargé de la protection et de la restauration de la biodiversité, dans l'Hexagone et les Outre-mer.

Créé au 1^{er} janvier 2020 par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, l'Office français de la biodiversité est sous la tutelle des ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

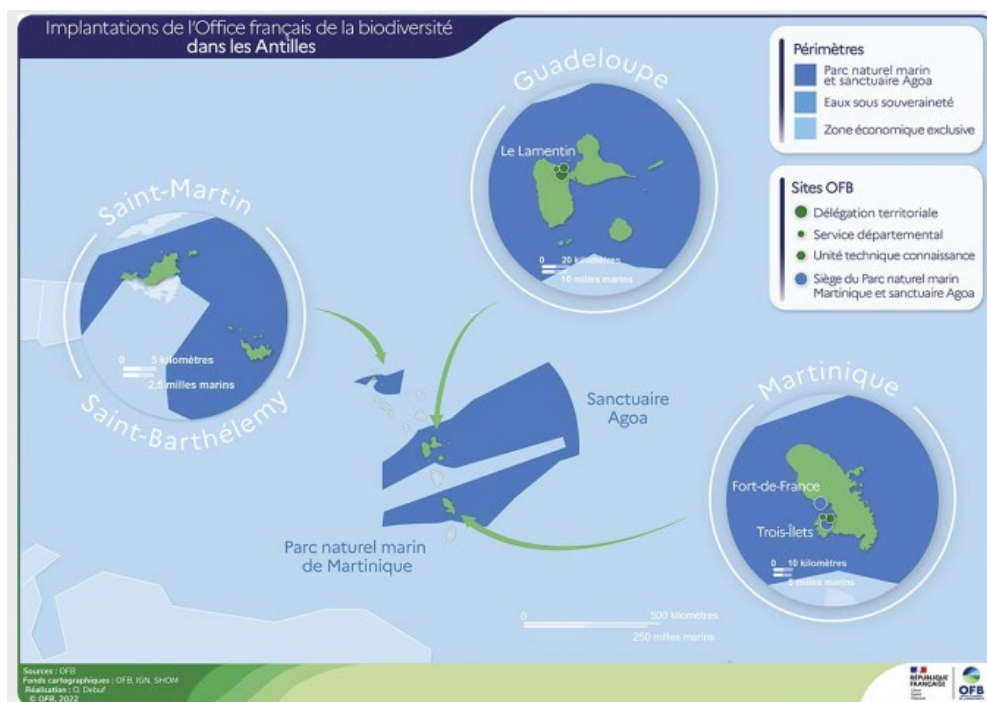
L'OFB est au cœur de l'action pour la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins. Il joue un rôle essentiel pour lutter contre l'érosion de la biodiversité face aux pressions comme la destruction et la fragmentation des milieux naturels, les diverses pollutions, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou encore les conséquences des dérèglements climatiques.

Cet établissement public travaille chaque jour en mobilisant un ensemble d'acteurs, de décideurs et de citoyens autour de la biodiversité : État, collectivités territoriales, associations, entreprises, scientifiques, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, pratiquants des sports de nature... Un rôle de levier indispensable à la réduction des pressions exercées sur la faune, la flore et leurs habitats.

L'OFB EST RESPONSABLE DE 5 MISSIONS

- La police de l'environnement et la police de la faune sauvage ;
- La connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages ;
- L'appui à la mise en œuvre des politiques publiques ;
- La gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels ;
- L'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.

Dans les Antilles, l'OFB est constitué d'une Délégation Territoriale (DT) qui anime les dispositifs financiers eau et biodiversité en appui aux acteurs des territoires, de deux Services Départementaux (police de l'environnement), d'une Unité Technique et Connaissance spécialisée dans la faune sauvage, du parc naturel marin de Martinique, et du Sanctuaire Agoa.



Contacts presse

Florence Barreto
Responsable du pôle Presse
01 45 14 88 57
florence.barreto@ofb.gouv.fr

Julien LORTHIOS
Animateur régional BESTLIFE2030 Antilles
0690 68 89 73
julien.lorthios@ofb.gouv.fr

www.ofb.gouv.fr

